RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 5 octobre 2026

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Paul Robichaud (conseiller quartier 3 et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère quartier 1), Marc André Mallet (conseiller quartier 4) Serge Mallet (conseiller quartier 5), Eda Roussel (conseillère quartier 6), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Laurent Robichaud (conseiller quartier 2)

PUBLIC : 17 personnes, ainsi que 2 membres des médias (Radio Canada).

1. **Ouverture de la réunion**
   La séance est ouverte à 19 h.

2. **Divulgation de conflit d'intérêts**
   Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

3. **Adoption de l'ordre du jour**
   Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Paul Robichaud que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Adoption des procès-verbaux**

4.1 Réunion ordinaire du 8 septembre 2026

Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé du conseiller Serge Mallet que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 8 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 23 septembre 2026

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Eda Roussel que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 23 septembre 2026 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Suivi des procès-verbaux**
   La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

6. **Correspondance**

6.1. Rapport des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – septembre 2026

La greffière fait état du rapport des permis pour le mois de septembre 2026.

MAIRE suppléant
GREFFIÈRE

6.2. Autre

L'administration a reçu une lettre de Monsieur Paul Lang, vice-président de la Corporation Consultative aux Municipalités Inc., qui nous annonce avec regret que le projet soumis par la municipalité n'a pas été retenu comme récipiendaire 2026 du Fonds de développement communautaire.

Le conseil municipal a reçu une correspondance de la première ministre, l'honorable Susan Holt, demandant à la municipalité de se joindre au gouvernement provincial et d'acheter localement et de ne pas s'approvisionner aux États Unis pour des contrats supérieurs à 5 millions de dollars. Ceci dans le but de soutenir les emplois, les produits et les entreprises du Nouveau-Brunswick et du Canada à la suite de la récente escalade des tarifs douaniers américains.

Le conseil municipal a reçu une correspondance de l'Honorable Gregor Robertson, C.P., député et ministre du Logement et de l'Infrastructure et ministre responsable de Développement économique Canada pour le Pacifique, afin de préciser la façon dont les versements annuels finaux seront calculés pour la phase finale du Fonds pour accélérer la construction de logements (FACL). Le versement final comprendra deux volets :

- Dix pour cent du versement final seront fondés sur la réalisation des engagements prévus dans le plan d'action.
- Les quatre-vingt-dix pour cent restants du versement final seront fondés sur les progrès accomplis par votre collectivité en vue d'atteindre ses cibles de permis de construire donnant droit à un incitatif dans le cadre du FACL.

7. <u>Parole aux élus</u>

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. <u>Affaires nouvelles</u>

8.1 Lecture intégrale de l'arrêté 01-2026-02 concernant l'arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 01-2026-02 concernant l'arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, dont l'intégralité a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté 01-2026-02 concernant l'arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Paul Robichaud que l'arrêté 01-2026-02 concernant l'arrêté modifiant l'arrêté procédural du conseil municipal de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Tarifs douaniers et soutien à l'achat au Nouveau-Brunswick

ATTENDU QUE les tarifs douaniers imposés par les États-Unis créent des défis pour les entreprises et les travailleurs du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE les entreprises du Nouveau-Brunswick et du Canada contribuent à la prospérité économique de nos collectivités et au maintien des emplois;

Shippagan

MAIRE Suppléant

GREFFIÈRE

ATTENDU QUE la première ministre du Nouveau-Brunswick, l'honorable Susan Holt, a fait parvenir au conseil municipal une correspondance à cet effet;

Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé du conseiller Serge Mallet que le conseil municipal de Shippagan se joins à l'initiative provinciale et interdit l'achat de biens et de services américains pour les contrats d'une valeur supérieure à 5 millions de dollars, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Ceci a pour but d'exprimer notre soutien aux entreprises et aux travailleurs du Nouveau-Brunswick touchés par les tarifs douaniers américains et encourager l'achat de produits et services du Nouveau-Brunswick et du Canada lorsque possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Fonds municipal vert – Choix d'un projet d'adaptation

Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée du conseiller Paul Robichaud d'autoriser l'administration à déposer un projet pour la résilience des collectivités à la chaleur dans le cadre du programme de Leadership local pour l'adaptation climatique sous le volet : Projets d'adaptation rapide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Demande de partenariat – Chevaliers de Colomb de Shippagan

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Shippagan jouent un rôle actif dans la communauté en organisant diverses activités et initiatives au bénéfice de la population;

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Shippagan souhaitent utiliser le Centre des congrès de la Péninsule acadienne pour leur 75^{e} anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Shippagan reconnaît l'importance de soutenir les organismes communautaires qui contribuent au mieux-être et au dynamisme de la communauté;

Il est proposé par le conseiller Marc André Mallet appuyé de la conseillère Eda Roussel que la municipalité de Shippagan accorde aux Chevaliers de Colomb de Shippagan une aide financière d'un montant de 300 $ en plus du 15 % offert aux organismes sans but lucratif afin d'aider à couvrir les frais de location du Centre des congrès de la Péninsule acadienne pour la tenue de leur activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Demande d'incitatif au développement économique – Les Immeubles M. Cormier

Considérant que le promoteur de la rue Jolène-Jasmine souhaite poursuivre le développement de ce secteur;

Considérant que la poursuite de ce développement permettra de rendre accessibles deux terrains destinés à la construction et au développement;

Considérant que ce projet contribue à la croissance résidentielle et au développement économique de la municipalité;

SHIPPAGAN Shippagan MAIRE Suppléant GREFFIÈRE

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité accorde un incitatif au développement économique d'un montant équivalent à 10 % des coûts payé par Les immeubles M. Cormier Inc. afin de soutenir la poursuite du développement de la rue Jolène-Jasmine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Demande d'incitatif au développement économique – Motel Brise Marine

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'incitatif financier de la part des nouveaux propriétaires du Motel Brise Marine, soit M. René Guy Haché et M. Julien Landry;

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager la relève entrepreneuriale et favoriser l'investissement dans les infrastructures locales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une politique d'incitatifs au développement économique et qu'elle souhaite assurer une attribution juste, équitable et cohérente des fonds municipaux;

Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la municipalité accorde aux propriétaires du Motel Brise Marine un incitatif financier comparable à celui prévu pour les nouveaux bâtiments.

Cet incitatif sera versé après l'achèvement des rénovations et sur présentation de la preuve de paiement intégrale de la taxe foncière ainsi que des permis requis pour les améliorations. L'incitatif sera calculé sur la portion de l'augmentation de la valeur foncière attribuable aux améliorations apportées à l'immeuble, selon le calendrier suivant :

- **1re année** : 100 % de l'équivalent de l'augmentation de la facture foncière;
- **2e année** : 50 % de l'équivalent de l'augmentation la facture foncière;
- **3e année** : 25 % l'équivalent de l'augmentation de la facture foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Modification au nombre de pompiers de la brigade de Shippagan

Considérant l'approche de l'âge de la retraite pour certains membres de la brigade de pompiers de Shippagan et les difficultés croissantes liées au recrutement;

Considérant l'importance d'anticiper les besoins futurs en matière de ressources humaines au sein de la brigade;

Considérant que la formation requise pour les nouveaux pompiers s'échelonne sur près de deux ans;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Paul Robichaud que le conseil municipal autorise, pour une période de deux ans, l'ajout temporaire de deux pompiers au nombre maximal de membres autorisés au sein de la Brigade de pompiers de Shippagan.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN
Shippagan
MAIRE suppléant
GREFFIÈRE

8.9 Entente relative à des empiétements sur des bien-fonds – M. Maurice Brideau
ATTENDU QUE M. Maurice Brideau, propriétaire du 115, boulevard J.-D. Gauthier à des empiètements sur deux propriétés appartenant à la municipalité de Shippagan;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite régler cette situation à l'amiable puisque le déménagement des biens engendrait des coûts considérables au citoyen;

CONSIDÉRANT QUE le terrain excédentaire identifié par le numéro NID 20576989 appartenant à la municipalité peut être vendu à M. Brideau pour régulariser en partie les empiétements;

Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente intitulée : Entente relative à des empiètements sur des biens-fonds municipaux et dispose du terrain excédentaire NID 20576989 pour un montant de 3 500 $ plus taxe, ainsi que les frais légaux entourant cette transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 Entente de développement – K.D.N. Entreprises Inc.
ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan souhaite conclure une entente de développement avec la compagnie K.D.N. Entreprises Inc.;

ATTENDU QUE cette entente vise à encadrer le développement de plusieurs unités de logement sur le territoire de Shippagan;

Il est proposé par la conseiller Marc André Mallet appuyé du conseiller Serge Mallet que le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente de développement au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Entente de développement – COMPLEXE DE L'ESPOIR INC.
ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan souhaite conclure une entente de développement avec le COMPLEXE DE L'ESPOIR INC.;

ATTENDU QUE cette entente vise à encadrer le développement de plusieurs unités de logement, pour femmes et enfants victimes de violence, sur le territoire de Shippagan;

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé de la conseillère Eda Roussel que le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente de développement au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN
Shippagan
MAIRE suppléant
GREFFIÈRE

8.12 Entente de développement – 9544-4741 Québec Inc.
ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan souhaite conclure une entente de développement avec la compagnie 9544-4741 Québec Inc.

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise à encadrer le développement de plusieurs unités de logement sur le territoire de Shippagan;

Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé du conseiller Paul Robichaud que le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer l'entente de développement au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Nomination des membres du comité de retraite représentant l'employeur
La municipalité de Shippagan doit désigner des représentants pour siéger au sein du comité de retraite afin d'assurer la saine gestion du régime de pension pour les employés et employées de la Ville de Shippagan. Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Serge Mallet que les conseillers Laurent Robichaud et Marc André Mallet siègent au sein de ce comité de retraite en tant que représentant de l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.14 Acceptation de l'offre de service – VH Consultants – Priorisation stratégique
L'administration a obtenu une offre de services de VH Consultants pour accompagner le conseil municipal et la direction lors de la priorisation stratégique qui sera effectuée cet automne au montant de 5 000 $. Il est proposé par le conseiller Paul Robichaud appuyé de la conseillère Eda Roussel d'accepter l'offre de service telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Autorisation de nettoyage/démolition – lieu inesthétique et dangereux – NID 20174157
Il est proposé par la conseillère Eda Roussel appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que le conseil autorise le personnel municipal et l'agent chargé de l'exécution des arrêtés municipaux, à prendre les mesures nécessaires pour l'exécution des travaux de nettoyage/démolition de la propriété identifiée par le NID 20174157, située au 1520, rue Principale à Le Goulet et que le conseil autorise les coûts afférents raisonnables afin de rendre la propriété conforme à l'arrêté municipal no 23-2023 *ARRÊTÉ SUR LES LIEUX INESTHÉTIQUES ET DANGEREUX DANS LA MUNICIPALITÉ DE SHIPPAGAN* et à la *Loi sur la gouvernance locale.* Il est également résolu que le conseil autorise le personnel municipal à entreprendre les démarches nécessaires pour le remboursement des dépenses reliées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN
Shippagan
MAIRE suppléant
GREFFIÈRE

8.16 Ouverture des soumissions – prolongement de la rue des Fondateurs
L'ouverture des soumissions pour prolongement de la rue des Fondateurs a eu lieu le 2 octobre 2026. La municipalité a reçu trois soumissions : Christian Larocque Services Ltée, 729 945 $ (taxe en sus), Aurèle Mallais & Fils Ltée, 705 565 $ (taxe en sus) et C.N.F. Mallet Ltée, 698 984,44 $ (taxe en sus). Il est proposé par le conseiller Serge Mallet appuyé du conseiller Paul Robichaud que le prolongement de la rue des Fondateurs soit octroyé au plus bas soumissionnaire, soit à C.N.F. Mallet Ltée pour la somme de 698 984,44 $ (taxe en sus) comme recommandé par la firme d'ingénierie Roy Consultants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.17 Proposition de résolution – Assemblée générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick
Il est proposé la conseillère par Eda Roussel appuyée du conseiller Serge Mallet que la proposition suivante soit soumise lors de l'assemblé générale annuelle de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick :

ATTENDU QUE l'érosion côtière, l'élévation du niveau de la mer et les urgences climatiques sont un enjeu critique, menaçant directement la sécurité des citoyens, les habitations et les infrastructures publiques dans une grande partie des municipalités membres de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB);

ATTENDU QUE l'AFMNB a organisé, en 2026, le Forum du littoral – Résilience côtière et adaptation municipale, à la suite d'une proposition adoptée lors de l'AGA de 2024, mais que l'absence d'engagement financier du gouvernement provincial laisse depuis l'ensemble des gouvernements locaux touchés par ces changements climatiques sans réponse adéquate aux urgences environnementales et financières auxquelles ils sont confrontés;

Il est proposé par _____ appuyé de _____ :

1. *QUE l'AFMNB demande formellement au gouvernement provincial la création d'un Fonds spécial d'urgence et d'adaptation face à l'érosion côtière, doté d'enveloppes budgétaires prévisibles et accessibles pour toutes les municipalités touchées;*
2. *QUE l'AFMNB appuie et relaie politiquement les démarches de revendication déjà entamées par ses municipalités membres auprès du cabinet de la Première ministre pour forcer une intervention immédiate sur cet enjeu provincial.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>Mot du maire</u>
Le maire fait la lecture de son rapport.

10. <u>Levée de l'assemblée</u>
La réunion est levée à 20h13.

11. <u>Parole au public</u>
Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h23.

SHIPPAGAN NOTAIRE NOUVEAU-BRUNSWICK
Shippagan
MAIRE suppléant
GREFFIÈRE